

DÉLIBÉRATION N°2018/08 DU 26 AVRIL 2018

Approbation du rapport social 2017

Le conseil d'administration de l'Afpa,

Vu le code du travail, notamment l'article R. 5315-3 12°,

Après en avoir délibéré le 26 avril 2018, décide :

Article I

Le Conseil d'Administration approuve le rapport social 2017.

Article II

La directrice générale par intérim assure l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montreuil, le 26 avril 2018

Le président par intérim du conseil d'administration
Jean-François Verdier